



Collecte, traitement, gestion des déchets maritimes

La collecte et le traitement des déchets des navires font l'objet de plans de classification, de traçabilité et de réglementations officielles régulièrement mis à jour. HAROPA PORT, premier port de France écoresponsable, a élaboré avec ses partenaires des prestations écologiques, d'ordre technologique et technique, pour un accueil propre dans les espaces portuaires.

Publié le 26/06/2023 - Mis à jour le 21/03/2024

Des prestations dédiées à la gestion des déchets

- agrément de prestataires pour :
 - prise en charge des déchets liés à l'entretien du navire ou à l'activité humaine
 - acheminement de ces déchets vers des installations de valorisation
- automoteurs de récupération :
 - résidus de cargaison (Marpol 1) ou déchets d'exploitation des navires
 - barge de 480 m² de capacité
 - récupération en temps masqué pendant les opérations commerciales des navires
- transport des ordures ménagères et des encombrants par conteneurs et transport des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques)
- développement d'un réseau de déchetteries flottantes
- transport fluvial privilégié pour les déchets sur l'axe Seine : +30%

Des prestations associées aux technologies

- plan de gestion de traitement des déchets et résidus
- accompagnement du déclarant depuis la déclaration initiale avant l'arrivée au port jusqu'à la délivrance du certificat de dépôt par ECOPORT
- ECOPORT, logiciel mis en œuvre par la capitainerie :
 - connecté au guichet unique portuaire EASYPORT
 - centralisation et contrôle des déclarations de déchets
 - suivi et optimisation du déroulement des collectes
 - gestion des exemptions du paiement de la redevance des navires
 - incitation au dépôt de déchets et résidus avec facilitation en escale

Prévention, biodiversité et écoresponsabilité

- une démarche écologique industrielle et de prévention des risques (PPRT) systématique engagée par HAROPA PORT envers ses clients ;
- HAROPA PORT est relié au réseau Safe Sea Net, plateforme maritime européenne de communication et de lutte contre les accidents en mer et la pollution marine ;
- HAROPA PORT prend en compte les recommandations de la convention internationale MARPOL ;
- une multitude de travaux pour maintenir la biodiversité ;
- diagnostics annuels de pollution des sols et des eaux souterraines ;
- mise en place d'un SME (Système de Management Environnemental).



71, quai Colbert, 76600 Le Havre

02 79 18 05 00